

Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 982

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bonne compagnie

Ils n'aiment pas le dernier livre de Ziegler ? Qu'à cela ne tienne ! Ils n'ont qu'à recourir à leur procédé habituel et n'en pas parler ! Et vous allez voir que c'est ce qu'ils vont faire ; ils ont déjà commencé. Par exemple, *L'Illustré*. Sur la couverture, une photo de cet homme méritant entre tous, Albert-Louis Chappuis, paysan, écrivain et éditeur — suivi d'un magnifique article, relevant ses mérites : n'a-t-il pas créé, avec les éditions de Mon Village, une véritable terre d'accueil, non seulement pour les écrivains de chez nous, mais pour des écrivains français, Besson par exemple, qui est de Dôle ? Je vous parie tout ce que vous voulez que les journaux comme il faut, le *Journal de Genève*, la *Gazette de Lausanne*, *24 Heures*, etc., vont encore multiplier les articles. Nul doute également que l'Université tiendra à rendre hommage à un homme qui tout au contraire de Ziegler, mais très discrètement et sans demander l'aide de qui que ce soit, élève un monument aux vertus de ce pays, le nôtre. Publiant même Rod, même Urbain Olivier... (« Vous racontez n'importe quoi — Non, c'est eux qui font n'importe quoi. »)

A propos, j'ai suivi l'émission de Pivrot, l'autre soir, sur A2 — sans trop comprendre de quoi il s'agissait. On a beaucoup parlé d'argent sale... Ziegler disait qu'il y en avait beaucoup, les autres qu'il exagérât et qu'on en trouvait autant dans d'autres pays. Je m'attendais à entendre parler de ces journaux qui, en Suisse allemande comme en Suisse romande, chez nous comme ailleurs, soutiennent (substantif : *souteneur*, la langue populaire dit aussi *maquereau*) les respectueuses — pour lesquelles j'ai toute compréhension voire même sympathie. Eh bien non, pas un mot ! Pas un mot non plus sur le commerce des armes... Là aussi, d'ailleurs, il est bien vrai que nous ne sommes pas seuls. Ceci me rappelle la campagne menée lors de l'initiative proposant d'interdire l'exportation des armes : je m'étais trouvé en face d'un honorable citoyen, apparemment communiste convaincu, qui me disait : « L'URSS vend des armes — alors pourquoi la Suisse n'en vendrait-elle pas aussi ? » N'étant malheureusement pas communiste, je ne voyais pas — et je ne vois pas — pourquoi il fallait

suivre l'exemple communiste. Je ne vois pas non plus, en matière d'argent « sale », pourquoi nous devrions nous aligner sur l'Autriche, sur Panama, etc., comme le proposait l'un des contradicteurs de Ziegler.

A propos de livres, dont on pourrait parler plus qu'on ne le fait : le dernier Cherpillod, *Album de Famille* !

Je disais, à propos de Debluë : un certain ton, une certaine manière de dire les choses...

Non, c'est vrai : peut-être rien de très nouveau dans *Album de Famille* — on y retrouve même — avec beaucoup de plaisir — des choses qu'on avait déjà lues, par exemple cette préface que

Cherpillod avait donnée à ce petit chef-d'œuvre, *La petite Monnaie des jours* (pardonnez la répétition de *petit* !) de Janine Massard.

Rien de très nouveau, mais un constant bonheur d'expression. Par exemple ces quelques lignes : « *J'aurai bientôt soixante ans, mais aujourd'hui pas davantage qu'hier, je ne troquerais mon droit d'ânesse contre un plat de lentilles, même si la cuisine bourgeoise y ajoute le lard et la saucisse...* » Ou encore : « *Je ne suis pas tombé de la dernière pluie ; je m'en félicite d'ailleurs : elle serait acide.* »

Et puis, ce que j'écrivais n'est pas tout à fait juste : un chapitre, très inattendu et très savoureux, sur notre « capitale » : « Une balade bernoise du quotidien à l'étrange. » *L'Album* est un livre qu'on déguste. ■

ZÜRICH

Les minorités à l'école

(cfp) Les discussions françaises sur le port du voile par des écolières musulmanes n'a pas d'équivalent en Suisse. Ce genre de problème a pourtant été abordé dans le canton de Zurich ou près de 2000 écoliers pratiquent l'Islam. Ils sont en majorité turcs, donc sunnites.

Pour répondre aux demandes d'information de la part d'enseignants et d'autorités scolaires, le Département cantonal de l'instruction publique, après diverses consultations, a émis quelques recommandations qui ont été publiées dans la feuille officielle scolaire (*Schulblatt des Kantons Zürich*).

Ces recommandations concernent six domaines : les demandes de congé scolaire pour participer aux grandes fêtes de l'Islam (par exemple la fête du Ramadan et la fête du sacrifice) ou à la prière du vendredi ; les demandes de dispense de l'enseignement de la gymnastique et de la natation ou de certaines leçons ayant une signification religieuse, la préparation de Noël, par exemple ; les requêtes de dispenses pour les camps de classe et les excursions et, enfin, les demandes de mise à disposition de locaux scolaires pour les cours turcs de morale et de religion.

Dans tous ces domaines, les personnes

visées (enseignants et autorités scolaires) sont invitées à faire respecter la loi concernant l'enseignement obligatoire tout en s'adaptant aux circonstances si les parents insistent. C'est ainsi que les heures manquées doivent être compensées. Au surplus, une volonté de dialogue doit exister et, lors de la préparation d'une fête scolaire de Noël, les élèves professant une religion différente pourraient être invités à parler de leurs propres fêtes. En ce qui concerne la gymnastique et la natation, il ne devrait pas y avoir de dispense, car des enseignements semblables existent en Turquie. Cependant, les dérogations vestimentaires peuvent, le cas échéant, être admises.

En ce qui concerne la demande de mise à disposition de locaux pour des cours organisés par l'ambassade, il n'y a pas d'obligation d'y répondre favorablement pour le cours « Morale et religion » alors que c'est le cas pour le cours « Langue et culture nationales » prévu depuis 1983. Ajoutons, dans le même ordre d'idées, que la direction des écoles zurichoises a créé, en janvier de cette année, un service de conseils pour les contacts avec les élèves yougoslaves dont le nombre est élevé (plus de 2500) et dont une bonne partie arrivent de régions peu développées du sud.

Il est certain que les mélanges toujours plus grands des élèves de nos écoles créent de nouveaux problèmes à résoudre avant toute explosion de racisme. ■